



105381 - Présenter ses condoléances à un mécréant suite au décès de l'un de ses proches

question

Est-il permis à un musulman de présenter ses condoléances à un chrétien après le décès de son père , de sa mère ou d'un autre proche, s'il craint qu'ils lui portent préjudice s'il ne le fait pas ou que son refus ne les éloigne de l'islam?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si, en leur présentant ses condoléances, il entend les attirer vers l'islam, c'est permis puisque c'est un objectifs de la Charia. C'est encore le cas, s'il s'agit de se protéger ou de protéger des musulmans car la réalisation d'intérêts généraux l'emporte sur des préjudices partiels.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Signé : Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan et Cheikh Abdoullah ibn Qaoud.

Avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (9/132)